Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_140-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-140

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 16 novembre 2023)**

Date de convocation : 26 octobre 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 16 novembre 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes CANDAU, CASSOU, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CARREY, LABERNADIE, MONGAUGE, LEGLISE, SANZ.

Présents suppléants : M. PINOUT.

Absent(e)s ou excusé(e)s : Mmes MOURTEROT, BERGES, LAHOURATATE, BARRAQUE, GANTCH, et M. DESSEIN, CASADEBAIG, GABASTON, CACHELOU.

Pouvoirs : Mme MOURTEROT à M. ESQUER
M. DESSEIN à M. MONGAUGE
Mme BARRAQUE à M. LABERNADIE
Mme LAHOURATATE à M. BEROT-LARTIGUE
M. CASADEBAIG à Mme CASSOU
M. GABASTON à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : Mme CASSOU

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - ACTION SOCIALE - ACQUISITION DE FORFAITS SKI

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Le Président expose le projet de renouvellement pour la saison 2023/2024 du partenariat avec les 2 stations de ski de la Vallée d'Ossau pour bénéficier de cartes saison non nominatives qui seraient mises à la disposition du personnel.

Il est proposé, suite à discussion en comité social territorial, l'acquisition de deux cartes carte saison non nominatives sur le domaine d'Artouste, et d'une carte saison non nominative sur le domaine de Gourette.

Ces 3 cartes permettent ainsi aux agents de la CC Vallée d'Ossau de skier gratuitement en leur possession et de favoriser également la fréquentation des deux stations du territoire.

Pour rappel, l'objectif poursuivi par cette action est d'améliorer l'environnement de travail et favoriser l'accès aux loisirs des agents ainsi que la cohésion d'équipe.

**Le Président entendu, étant précisé que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à l'unanimité dans sa séance du 06 novembre 2023,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité ;**

- **ADOPTE** le présent rapport ;

- **EMET** un avis favorable à la mise en place d'une action sociale en faveur du personnel en renouvelant le partenariat avec les 2 stations de ski de la Vallée d'Ossau pour bénéficier de trois cartes non nominatives (2 cartes sur le domaine d'Artouste et 1 carte sur le domaine de Gourette) ;

- **CHARGE** le Président de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON